



## Avis de poste à pourvoir

### Responsable de l'accompagnement et de l'hébergement des créateurs et jeunes entreprises

#### Service du développement économique

#### CARACTERISTIQUES DU POSTE

**Filière** : Administrative

**Catégorie** (A, B, C) : A ou B

**Cadre d'emploi** : Attaché ou Rédacteur

**Durée hebdomadaire** : 39 h

**Poste à pourvoir le** : 01/05/2024

**Description** : Dinan Agglomération, 65 communes, près de 105 000 habitants, située entre Rennes et Saint-Malo, engagée dans une politique d'innovation pour la mise en œuvre de ses compétences, recrute au sein de son service du développement économique **un(e) Responsable de l'accompagnement et de l'hébergement des Créateurs et Jeunes Entreprises**.

**Contexte** : Dinan Agglomération est un territoire dynamique qui accueille plus de 32.000 emplois. Elle gère les 5 pépinières et hôtels d'entreprises ECODIA pour accompagner les créateurs et jeunes entreprises. Par ailleurs, elle a mis en place une aide aux commerçants et artisans, le PASS Commerce et Artisanat.

#### MISSIONS

Sous l'autorité la cheffe du service du développement économique, l'intéressé(e) sera chargé(e) d'assurer les missions suivantes :

- Gestion des 5 pépinières et hôtels d'entreprises ECODIA (Dinan, Broons, Saint Carné, Pluduno et Plancoët) : gestion du budget annexe, gestion des loyers et règlements et projet de régie, gestion courante des équipements et suivi des investissements et des travaux, en lien avec les services techniques.
- Accompagnement des entreprises hébergées dans les pépinières et hôtels d'entreprises : 25 entreprises en moyenne sur 40 locaux : suivi individuel régulier, organisation d'animations, mises en réseau...
- Accompagnement et suivi de tous les porteurs de projet et créateurs d'entreprises du territoire, en lien avec les autres acteurs de la création d'entreprise (BG, ADIE, France travail, IPD, Réseau Entreprendre...) et suivi des subventions à ces partenaires

- Gestion du dispositif d'aide « PASS COMMERCE et ARTISANAT », en lien avec les commerçants et artisans, les chambres consulaires et la Région Bretagne : suivi des dossiers, décisions d'attribution, mise en paiement de la totalité des subventions et reporting auprès de la Région pour le remboursement de la partie régionale.
- Participation à des salons de la création d'entreprises et événements organisés par Dinan Agglomération

## PROFIL

- Création et gestion d'une entreprise privée : Expérience d'au moins 5 ans sur la gestion des entreprises et la création d'activité
- Connaissances du fonctionnement de l'administration territoriale : Budget, Gestion, Comptabilité publique...
- Capacité à gérer un équipement public et à organiser et animer une équipe
- Relationnel avec les entreprises : disponibilité, écoute, empathie et conseil
- Organisation d'animations collectives et d'événements

## CONDITIONS DE RECRUTEMENT



- Recrutement statutaire par voie de mutation ou de détachement ou à défaut par voie contractuelle pour une durée de 3 ans
- Régime indemnitaire afférent aux fonctions, action sociale (CNAS, chèques cadeau), participation à la protection sociale (complémentaire santé et prévoyance)
- Activités sportives et culturelles sur le temps du midi (via l'association « la Tribu » de Dinan Agglomération)
- Lieu de travail : Dinan

## CANDIDATURE ET RENSEIGNEMENTS

Candidature à adresser (lettre de motivation et CV) par courrier postal à l'attention de Monsieur Le Président de Dinan Agglomération, 8 Boulevard Simone Veil, CS 56357, 22106 DINAN cedex ou par mail [recrutement@dinan-agglomeration.fr](mailto:recrutement@dinan-agglomeration.fr) avant le 21/02/2025.

Personne à contacter : Nathalie Verdeille, cheffe du service du développement économique : [n.verdeille@dinan-agglomeration.fr](mailto:n.verdeille@dinan-agglomeration.fr)

**Travailleurs handicapés** : nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. **Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.**